

## Résolution sur le système de santé publique dans l'espace francophone

Québec (Québec) | 5-10 juillet 2018

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec du 5 au 10 juillet 2018, sur proposition de la Commission de la coopération et de Développement,*

CONSIDERANT	l'importance du système de santé dans le développement d'un pays ;
CONVAINCUE	que l'accès aux traitements primaires et secondaires est une mesure fondamentale pour le bien-être de nos populations et de la réduction de la pauvreté ;
CONSTATANT	la recrudescence des pandémies du VIH et autres maladies sexuellement transmissibles, du virus Ebola, du paludisme, de la tuberculose, de la poliomyélite... ;
INQUIETE	de la pauvreté des plateaux techniques dans de nombreux pays de l'espace francophone, notamment ceux au sud du Sahara ;
SOUCIEUSE	des coûts des plus en plus élevés d'accès aux soins et ceux des médicaments dans les pharmacies et autres officines ;
CONSCIENTE	de l'Objectif 3 des ODD qui consiste à permettre à tous de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être de tous à tout âge ;
APPELLE	les parlementaires ainsi que l'ensemble des exécutifs des pays francophones à s'employer à redynamiser leurs systèmes de santé respectifs ;
INVITE	les pays de l'espace francophone à plus de coopérations en matière sanitaire dans le cadre du partage d'expérience entre praticiens de médecine ;
INTERPELLE	les pays développés de l'espace francophone quant à la nécessité de lever les mesures de quotas des étudiants étrangers dans les facultés de médecine ;

- ENCOURAGE** tous les pays à mettre en place des systèmes de prophylaxie efficaces et surtout des assurances maladie de renom prenant en compte les citoyens économiquement faibles ;
- RECOMMANDE** la tenue par chaque Etat d'un fichier fiable de statistiques dans le domaine de la santé aux fins de permettre des études de prévalence épidémiologique aussi bien dans l'espace que dans le temps ;
- SUGGERE** l'ouverture des universités, grandes écoles, centres de formation ou de perfectionnement sous régionaux ou nationaux des personnels de santé de tout grade (médecins spécialistes, médecins généralistes, pharmaciens, infirmiers, aide soignants....) ;
- INCITE** les Etats, dans un élan de synergies, à formaliser une classification commune des actes médicaux dans l'espace francophone.